

Communiqué à la presse

Le 18 novembre 2009

Information à la presse - Information à la presse

La FEM lance la 2^{ème} revendication commune des syndicats européens de la métallurgie « Pour plus de sécurité d'emploi, contre le travail précaire »

La 6^{ème} conférence « Négociations collectives » de la FEM qui s'est tenue à Madrid les 17 et 18 novembre 2009, avait pour slogan « Emplois, droits et négociations collectives ». Plus de 220 participants ont débattu des effets de la crise actuelle sur les rondes de négociations collectives, sur les structures et les résultats des accords dans l'ensemble de l'Europe.

La conférence de la FEM a lancé officiellement la 2^{ème} revendication commune, « Pour des emplois plus sûrs, contre le travail précaire », qui fait désormais partie des revendications en matière de négociations collectives de ses 75 organisations affiliées ainsi que dans les prochaines rondes de négociations dans l'ensemble de l'Europe au cours des quatre prochaines années.

La protection de millions de travailleurs qui font face à des conditions de travail et de vie précaires est une lutte syndicale commune à l'échelon européen. La conférence de la FEM envoie un message clair aux industries métallurgiques ainsi qu'aux gouvernements : nous ne tolérerons plus que ces travailleurs soient confrontés à de telles conditions. Bart Samyn, Secrétaire général adjoint de la FEM, a déclaré : « Les travailleurs doivent avoir le droit à un travail décent et à des conditions de vie décentes et dignes ».

De l'avis des délégués, les négociations collectives constituent un instrument efficace pour la défense des intérêts des travailleurs dans le climat de crise que nous connaissons. La défense des travailleurs devrait être articulée autour des éléments suivants :

- * la sécurité de l'emploi, éviter les fermetures d'usines et les licenciements collectifs ;
- * une politique salariale active destinée à augmenter fortement les salaires réels et les aides au revenu, parce que seule la sécurité salariale peut stabiliser la demande interne au sein de l'UE et éliminer les risques de déflation ;
- * une coordination européenne plus forte en vue d'éviter à tout prix une réduction des salaires ;
- * une coopération européenne plus forte à l'échelon des entreprises ;
- * la stabilisation des revenus les plus bas par des salaires minimum quand nécessaire;
- * la défense et l'élargissement de la couverture des salaires négociés collectivement.

FEM 43/2009

Communiqué à la presse

Pour plus d'informations rendez vous sur le site Internet de la FEM :
<http://www.precariouswork.eu/Campaign-Activities/6th-EMF-Collective-Bargaining-Policy-Conference>.

La FEM est un organe représentatif défendant les intérêts des travailleurs de l'industrie métallurgique en Europe. La FEM dispose d'un mandat de coordination et de représentation externes des syndicats de la métallurgie ainsi que d'un mandat lui permettant d'engager des négociations au niveau européen.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
Editeur, Peter Scherrer, Secrétaire général de la FEM
Bart Samyn, Secrétaire général adjoint de la FEM : + 32 2 227 1019